



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

## Délibération n° 24-53 Conseil d'Administration du 03/10/2024

### Examen pro (PI) de professeur d'enseignement artistique, « musique - chant » 2024 : bilan financier et détermination du coût du candidat admis

**Service Concours - Examens**  
**Service Ressources « finances »**

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	13
• Pouvoirs :	10
• Suffrages exprimés :	23
• Votes POUR :	23
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Louis LE COZ, rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration que l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de professeur d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « chant », session 2024, a été organisé par le service Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'ensemble du territoire national.

Le jury de cet examen s'est réuni le 27 mars 2024 et a déclaré 10 candidats admis.

#### Éléments d'information sur l'examen professionnel

Géographie de l'examen		Collectivités et établissements publics de l'ensemble du territoire national
Nombre de :	• candidats inscrits	28
	• candidats admis à concourir	20
	• candidats admissibles	15
	• présents aux épreuves d'admission	15
	• candidats déclarés admis	10

#### Éléments financiers sur l'examen professionnel

		<i>ESTIMATION :</i> à l'ouverture de l'examen	<i>DÉFINITIF :</i> à l'issue de l'organisation de l'examen
<b>Coût de l'examen</b>		57 180.00 €	56 500.39 €
<b>Candidats inscrits</b>	Nombre	50	28
	Coût par candidat	1 143.60 €	2 017.87 €
<b>Candidats admis</b>	Nombre		10
	Coût par candidat		5 650.04 €

Cet examen professionnel, ouvert en 2024, relève des dispositions de la convention cadre pluriannuelle en date du 8 mars 2019, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, conclue entre les 14 Centres de Gestion du Grand-Ouest et relative au fonctionnement de la « coopération concours Grand-Ouest » suite au transfert des concours et examens professionnels du CNFPT. Conformément à l'article 9 de cette convention, le coût total de cet examen professionnel transféré est financé par le budget annexe de la coopération concours adossé au budget principal du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

**ADOPTENT**

- le bilan financier et le coût du lauréat pour l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de professeur d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « chant » 2024 (bilan financier : 56 500.39 € / coût du candidat admis : 5 650.04 €).

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20241008-62-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-10-2024

Publication le : 08-10-2024

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente du Centre  
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN



**Bilan financier**

Libellé des charges communes	Coût estimatif en € pour 50 inscrits	Coût réel en € pour 28 inscrits	Observations
<b>1- Impression réalisée en interne</b>			
1-1 Impression des sujets des épreuves écrites			
1-2 Impression des sujets d'admission			
1-3 Impression nécessaires à l'organisation des épreuves écrites			
1-4 Impressions nécessaires à l'organisation des épreuves orales, pédagogiques, techniques (...)	100,00 €	110,75 €	
1-5 Impression à destination des jurys (épreuves et jurys)	100,00 €	10,00 €	
1-6 Frais d'affranchissement	50,00 €	15,48 €	
<b>Sous-total</b>	<b>250,00 €</b>	<b>136,23 €</b>	
<b>2- Fournitures papier (en interne)</b>			
2-1 Copies			
2-2 Fournitures diverses (ex brouillon pour les épreuves)	50,00 €	0,00 €	
<b>Sous-total</b>	<b>50,00 €</b>	<b>- €</b>	
<b>3- Location de salles</b>			
3-1 Location de salles			
<i>Épreuves pédagogiques</i>			
<i>Épreuves facultatives</i>			
<i>Épreuves orales</i>	200,00 €	45,00 €	VDC 3
3-2 Location de matériel (tables, chaises, informatique et autres)			
<b>Sous-total</b>	<b>200,00 €</b>	<b>45,00 €</b>	
<b>4- Coûts salariaux</b>			
4-1 Coûts salariaux et divers	27 000,00 €	29 594,11 €	
4-2 Surveillance des épreuves	400,00 €	0,00 €	
<b>Sous-total</b>	<b>27 400,00 €</b>	<b>29 594,11 €</b>	
<b>5- Rémunérations concepteurs, examinateurs, correcteurs et jurys</b>			
5-1 Conception des épreuves			
<i>Épreuves écrites</i>			hors cellule pédagogique
<i>Épreuves orales (langues, pédagogiques, techniques)</i>			
<i>Épreuves facultatives (langues, TAI)</i>			
<i>Sous total</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	
5-2 Correction des copies			
<i>Épreuves écrites</i>			
<i>Épreuves facultatives</i>			
<i>Sous total</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	
5-3 Participation épreuves d'admissibilité (pédas)	8 500,00 €	6 123,86 €	
5-4 Participation épreuves d'admission	4 500,00 €	2 861,04 €	
5-5 Réunions de jurys	550,00 €	357,66 €	
5-6 Frais de repas	1 200,00 €	877,12 €	
5-7 Frais de déplacement et d'hébergement	5 000,00 €	7 088,64 €	
<b>Sous-total</b>	<b>19 750,00 €</b>	<b>17 308,32 €</b>	
<b>6- Prestations de services</b>			
6-1 impression de sujets (imprimeur)			
6-2 secrétariat handicapé			
6-3 sécurité (agents de sécurité)			
6-4 achat de sujets (cellule pédagogique)			
6-5 droit de copie			
<b>Sous-total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>7- Charges de structure et de gestion courante</b>			
7-1 Charges de structure et de gestion courante (services supports, télécommunications, maintenance des matériels, véhicules, indemnités élus, maintenance bâtiment, fluides, entretien et assurances)	9 530,00 €	9 416,73 €	forfait de 20% des dépenses de 1 à 6
<b>Sous total</b>	<b>9 530,00 €</b>	<b>9 416,73 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>57 180,00 €</b>	<b>56 500,39 €</b>	
Coût par inscrit :		2 017,87 € (pour 28 inscrits)	
Coût par lauréat :		5 650,04 € (pour 10 lauréats)	